



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 17 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept janvier à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18  
Pouvoir : 5  
Absents : 4

Date de la convocation : 10/01/2019

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, ROYER Freddy, SULLI Bruno .

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :

BARANGER Marie-Noëlle représentée par C PIAULET  
BEUROIS Thierry représenté par JF FRAUDEAU  
JARASSIER Corinne représentée par C LECOQ  
LEVRAULT Charly représenté par L CLAVE  
RENAUD Didier représenté par B MASSONNEAU

**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, INGRASSIA Christine.

**Secrétaire de séance** : Viviane DEBIAIS

### DELIBÉRATION N° 09

**RAPPORTEUR** : Bruno MASSONNEAU

**OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION DE DEUX CLASSES DANS DEUX ECOLES ET DE DEUX SALLES A L'ACCUEIL DE LOISIRS/ACCUEIL PERISCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT (DETR)**

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que la collectivité a fait le choix de se lancer dans une démarche volontariste de **renovation de ses structures d'accueil de l'enfance** sur plusieurs années.

Les travaux envisagés en 2019 concernent les écoles Langevin Wallon et Joliot Curie ainsi que l'accueil de loisirs sans hébergement/accueil périscolaire.

Ecole Langevin Wallon :

- traitement acoustique de la classe n°4 par la création d'un faux plafond et remplacement des luminaires existants.

Ecole Joliot Curie :

- rénovation de la classe n°2 avec le remplacement du revêtement de sol souple ainsi que la peinture du plafond, des murs et des boiseries.

Accueil de loisirs sans hébergement/ accueil périscolaire:

- rénovation des pièces n°1 et 2 et sécurisation de l'escalier principal en y ajoutant une main courante à hauteur d'enfants pour améliorer l'accessibilité.

Le montant estimatif des travaux est de 41 666,67 € HT.

L'Etat peut subventionner ce type de travaux dans le cadre de la DETR : Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (Pour information le taux de subvention DETR s'élève à 30 % du coût HT).

**Le plan de financement** est le suivant :

-Subvention DETR sollicitée 30 %, soit :	12.500,00 €
- Fond de concours CAGC sollicitée 35 %, soit :	14.583,33 €
-Fonds propres (35%), soit :	14.583,34 €
<b>Total</b>	<b>41.666,67 €</b>

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les travaux ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter la subvention de l'Etat.

**Considérant** la nécessité de rénover deux classes des écoles Langevin Wallon et Joliot Curie ainsi que l'accueil de loisirs sans hébergement/accueil périscolaire,

**Considérant** le coût estimatif des travaux,

**Considérant** que l'Etat peut subventionner ce type de travaux dans le cadre de la DETR,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** les travaux de rénovation de deux classes et deux salles de l'accueil de loisirs sans hébergement/accueil périscolaire pour un montant de 41 666,67 € HT ;
- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à Mme la Maire de déposer les demandes de subventions ;
- **décide** pour cette réalisation de solliciter une subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR ;
- **charge** Mme la maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

